Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 83 (1947)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXIIIe ANNÉE — No 11 22 mars 1947

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : *Vers un souriant scepticisme. — Brevet ménager.* — **Genève : U. I. G. :** *Convocation.* — **U. I. G. - Messieurs :** *Assemblée statutaire.* — **U. A. E. E. :** *Assemblée administrative annuelle du 13 février 1947. — Association antialcoolique du corps enseignant genevois.* — **Neuchâtel. :** *La réforme de notre formation professionnelle. — Mises au concours.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : R. D. : *La presse et l'école (III).* — **Madeleine Jacques :** *Les troubles de la parole. — Revision des formes verbales. — Travail hors de l'école.*

PARTIE CORPORATIVE

Le Bulletinier prie tous ses aimables correspondants de bien vouloir modérer un peu leur ardeur « communicative ». Pour le No 10, par exemple, je n'ai reçu pas moins de 18 articles, dont quelques-uns de longueur respectable. Pour nos 8 modestes pages, c'est beaucoup ! Et, à mon grand regret, je me vois obligé de renvoyer « à la suite » la plupart de ces communications, au grand dam de leur intérêt d'actualité.

D'autre part, n'écrivez vos textes que d'un seul côté de la page. Le typographe vous en saura gré.

D'avance, merci.

G. Willemin,
Case postale 3, Genève-Cornavin.

VAUD

VERS UN SOURIANT SCEPTICISME
ou
Comment on acquiert le sens de la relativité des notes d'examens

La question des examens a déjà fait couler pas mal d'encre. On a beaucoup discuté de leur utilité, de leur valeur réelle, des résultats qu'on en pouvait attendre, des conclusions qu'on en pouvait tirer. On a même envisagé de les modifier, voire de les supprimer. Et on s'est demandé si leur maintien visait davantage à stimuler les maîtres ou les élèves.

Car ils sont toujours là, d'année en année quasiment pareils à eux-mêmes. Chaque fin de mars les ramène, aussi sûrement que le dégel, les perce-neige et le premier sifflement du merle.

« Mal nécessaire », disent les uns. Je n'en suis pas certaine. Mais je crois qu'en tout cas il dépend de nous qu'ils ne deviennent pas une calamité.

Et pour arriver à ne se point trop frapper de certaines affligeantes moyennes, il est bon, je crois, de penser à la façon dont les examens se pratiquent dans quelques localités du canton, malgré les recommandations formelles du « Bulletin officiel ». Et de comprendre à quel point les malsaines comparaisons qu'on établit imprudemment de classe à classe, de collège à collège, de village à village, sont somme toute relatives et sujettes à caution.

Car, outre que le « matériel scolaire » peut varier considérablement (qualité des élèves, nombre, aptitudes, milieu, hérédité, conditions de travail), on peut avoir affaire à un expert sévère ou indulgent, malade ou bien portant. Et les notes assignées se ressentiront immanquablement de l'humeur ou de l'état de santé de celui qui les décerne.

Dans une petite ville de ma connaissance, le syndic, notaire, qui regretta toute sa vie de n'avoir pu embrasser la carrière d'instituteur, se vengeait une fois l'an de la tristesse de son sort en donnant libre cours à ses dons refoulés de pédagogue né...

C'était le jour des examens. Il choisissait la « petite classe », parce qu'à cet âge les enfants sont naturels et confiants. Et il faisait avec eux l'examen de calcul, aidant par-ci, expliquant par-là, donnant au besoin la réponse. Et quand la maîtresse essayait — timidement ! — d'intervenir, il s'écriait : « Il faut au moins que les enfants gardent un bon souvenir de leur examen. Ce doit être pour eux le plus beau jour de l'année, après Noël et le 1er août ! »

Dans une grande ville, le nombre considérable de classes oblige les autorités à faire appel à un personnel plus ou moins préparé à l'étrange besogne que constitue l'appréciation des travaux d'examens. Et à côté d'experts qualifiés (collègues retraités, institutrices mariées), on voit apparaître parfois, sur le seuil de sa classe, au matin du grand jour, quelque jeune étudiant, bachelier ou demi-licencié, en mal d'argent de poche...

L'un d'eux répéta bien souvent, en corrigeant ses feuilles : « Je suis salement embêté ! » Tandis qu'un autre, par une interprétation toute personnelle des instructions départementales, ne comptait que des demi-fautes d'orthographe ! Et l'institutrice eut toutes les peines du monde à lui faire admettre qu'il se trompait. Il tendait son index dans la direction du paragraphe où il est dit que l'omission ou l'adjonction d'un « signe orthographique » compte pour une faute entière *si la nature du mot s'en trouve modifiée :* ou — où ; a — à, etc. Mais que dans tous les autres cas, elle ne compte que pour une demi-faute.

Alors, l'expert-étudiant répétait, obstiné : « Si l'élève écrit *échaffaudage* au lieu d'*échafaudage,* ça ne change pas la nature du mot. Donc, je ne compte qu'une demi-faute ».

Pour terminer, nous citerons les propos sagement résignés d'un collègue, consciencieux et dévoué s'il en fut, mais pénétré de la vanité de la course aux bonnes notes et aux moyennes éblouissantes : « Puisque dans le canton il faut qu'un maître ait la moyenne la plus basse, mieux vaut que ce soit moi à qui ça ne fait rien, que quelqu'un d'autre que ça affligerait... »

J. C.

BREVET MÉNAGER

A la suite des épreuves subies du 13 au 22 février, les candidates suivantes ont obtenu le brevet pour l'enseignement ménager :

Mlles Fernande Bally, à Lausanne ; Marie-Antoinette Chappuis, à Puidoux ; Danielle Curchod, à Lausanne ; Madeleine Dessarzin, à Lausanne ; Henriette Junod, à Moudon ; Alice Rémy, à Rougemont.

Le prix de l'Association vaudoise des maîtresses ménagères a été décerné à Mlle Danielle Curchod.

A ces nouvelles collègues, nous adressons nos vives félicitations, et leur disons tout le contentement de leur entrée dans notre société.

GENÈVE

U. I. G.

CONVOCATION

Titulaires de classes spéciales : Lundi 24 mars, à 20 h. 15, Ecole du Grutli. *N. Frommel.* *G. Hof.*

U.I.G. — MESSIEURS

ASSEMBLÉE STATUTAIRE

(Suite du No 8)

Pendant le dépouillement du scrutin, le très sympathique président de la Romande, après avoir rendu hommage à ses prédécesseurs, nous donne un aperçu de ses projets. La Romande est en de bonnes mains. Michel paraît animé d'un esprit d'initiative remarquable. Que tous les instituteurs romands (et les institutrices bien sûr) soient, avec lui, jeunes et entreprenants pour le plus grand bien de la S.P.R. Lagier remercie et c'est un plaisir d'entendre se succéder des intonations qui illustrent bien la diversité dont parla Michel. Le sympathique accent d'en-là, le St-Gervais qui sent la bise et le bout du lac... aussitôt suivis des inflexions pleines de bonhomie jurassienne de Rothen, représentant aussi Jeanprêtre, malade (nos meilleurs vœux !). Rouilly (S.P.V.), Mlle Baechler (U.I.G. Dames) et Mme Cullaz (U.A.E.E.) rivalisent d'amabilités envers leurs hôtes (on n'en entendra pas autant tout de même qu'à la séance de l'U.A.E.E. !). Très intéressante l'idée de Mlle Baechler, et parfaitement actuelle : groupement cohérent des trois unions pour la revalorisation... je ne crois pas que notre refus de fusionner enlève quoi que ce soit en efficacité à une union qui peut parfaitement être réalisée sur ce point.

Lagier lèvera la séance à 12 h. 15 après la nomination des vérificateurs des comptes et des délégués :

Vérificateurs des comptes : E. Bölsterli, Bosko, R. Martin, Puhl, Vuillet.

Délégués : a) *S.P.R.* : Duchemin, Lagier, Gaudin, Neuenschwander.

b) *Jury d'examen d'entrée en stage :* G. Bölsterli, J.J. Dessoulavy, G. Durand, Ed. Gaudin, G. Hof, Ad. Lagier, I. Matile, R. Nussbaum, P. Panosetti, F. Tissot.

c) *Commissions de nomination :* H. Baumar, E. Bölsterli, L. Guy, M. Jaquet, U. Magnenat, A. Marggi, A. Neuenschwander, M. Noul, R. Nussbaum.

d) *Ecolier Romand :* P. Passello.

e) *B. G. A. :* M. Noul (Passello est membre du comité).

f) *Pro Familia :* J.-J. Dessoulavy.

g) *Cartel d'hygiène sociale :* Pautex.

h) *Fédération des associations de fonct.:* Gaudin, Haubrechts, Neuenschwander (Matile, prés.).

i) *id. Enseignement genevois :* Gaudin, Lagier, Matile.

j) *Cartel* (en cas de participation) : v. sous h).

k) *A.G.M.E.P. :* Ls Pons.

Autres délégations, sans changement.

Nombre de présences : quatre-vingt douze.

* * *

Le banquet qui suivit fournira la matière de...

... la suite au prochain numéro.

Le Rebulletinier : Matile.

UNION AMICALE DES ECOLES ENFANTINES

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE DU 13 FÉVRIER 1947

C'est au Tea-Room du Mirador qu'eut lieu notre assemblée annuelle. Soit dit en passant, le cadre du Mirador m'a paru convenir tout particulièrement à ce genre de séance, qui, grâce à l'atmosphère sympathique de la salle, avait perdu son caractère trop « administratif ». (Les discours sont plus digestes lorsqu'on est confortablement installé pour les écouter !)

Voici, assez brièvement noté, l'essentiel de cette séance présidée par Mme Forestier.

Ouvrant l'ordre du jour, Mme Cullaz souhaite une cordiale bienvenue à nos nombreux invités.

Notre secrétaire donne ensuite lecture du procès-verbal de l'assemblée administrative de 1946, après quoi Mme Cullaz présente son rapport annuel, rapport d'une belle tenue tant par la forme que par le contenu. Je ne puis mieux faire que de vous encourager toutes à relire ce rapport. (Il paraîtra dans un Bulletin.) Il est important que nous prenions conscience du gros travail fourni par la présidente et le comité. Peut-être qu'ainsi l'indifférence et parfois l'inertie, manifestées chez trop de collègues à l'égard de l'Amicale, se transformeront en une bonne volonté agissante et compréhensive pour soutenir l'effort de celles qui ont assumé la défense des intérêts de toutes.

Mme Forestier remercie chaleureusement Mme Cullaz et lui exprime toute notre gratitude pour le dévouement et l'intelligence qu'elle a mis à l'accomplissement de sa lourde tâche.

On entend ensuite les rapports de la trésorière, des vérificatrices des comptes et des déléguées aux différentes sociétés : C. I. A., Pro Familia, Cartel d'hygiène sociale et morale, Secours aux enfants.

Le moment vient alors de passer à l'élection du nouveau comité. C'est non sans peine que l'on parvient à repourvoir les places vacantes. Quant à celle de la présidente, le mal apparaît dans toute sa gravité devant l'absence de candidate à ce poste. Aussi c'est bien contre son gré,

mais poussée par l'ardent désir de sortir l'Amicale d'un mauvais pas, que Mme Grangier fait le beau geste d'accepter cette tâche.

Mme Forestier lui exprime notre soulagement et l'assure du dévouement du comité.

La désignation de deux déléguées, l'une à la C. I. A., l'autre à l'Intersyndicale, s'avère encore plus ardue, si ardue même qu'il faut renoncer à trouver ces deux représentantes parmi les 60 personnes présentes. (Quand je parle d'indifférence et d'inertie !!!) Le comité devra se résoudre à une désignation d'office.

On aborde alors la question des cotisations. Etant donné l'état inquiétant de notre caisse et l'augmentation de l'abonnement à l'Educateur, décision est prise de porter de 13 à 15 fr. cette cotisation annuelle. (La trésorière vous engage à vous libérer le plus vite possible de cette dette.)

Et c'est l'heure de boire le thé.

Que penser de l'attitude peu élégante de celles qui s'en sont allées à ce moment, alors que nos invités n'avaient pas encore pris la parole. Ne peut-on pas faire le sacrifice de son après-midi entière ce jour-là ?

On s'était, je crois, donné le mot parmi les invités pour nous adresser d'aimables paroles voire même des compliments flatteurs.

M. Michel nous parle de la diversité de toutes les sociétés pédagogiques de la S. P. R., mais dans cette diversité un idéal reste commun : l'école populaire.

Il réclame à grand cri une collaboration plus fréquente des maîtresses enfantines à l'Educateur. (Je lui souhaite plus de succès que je n'en ai eu !)

M. Rouilly adresse un compliment à Mme Cullaz, tandis que Mme Moret-Ries saisit l'occasion qui lui est offerte de nous remercier encore de notre jolie séance d'Escalade et nous exprime le plaisir qu'elle a à être parmi nous.

L'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises était représentée par Mlle Pillard.

MM. Neuenschwander et Matile désirent que l'entente qui existe entre nos trois unions soit forte et équilibrée, mais ils ne préconisent pas la fusion de ces sections, ce qui nuirait au caractère propre de chacune.

M. Willemin, enfonçant un clou qui n'a bientôt plus de tête, demande une participation plus active à la rédaction du Bulletin.

Ce n'est que peu avant 6 heures que cette séance est levée.

Avant de terminer ce compte rendu, je signale que des initiatives ont été prises par deux de nos collègues. Mme Soguel a fait une démarche auprès du Département.

Mlle Theiler compte présenter une proposition au comité de la C. I. A. Ce projet en faveur des sociétaires sans ayant-droit direct, demande qu'au décès, une somme soit allouée à leur famille pour la défrayer partiellement de tous les frais survenus à ce moment-là.

M. C.

Rappel. Nous vous rappelons la séance surprise du mercredi 26 mars au Cosy Corner.

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

Les membres de cette Association sont convoqués le mercredi 26 mars à 18 heures, à l'assemblée générale annuelle au restaurant sans alcool de la gare, 17, place Montbrillant, 1er étage.

Après la présentation des rapports du président, du trésorier et des vérificateurs des comptes, à 19 heures, un repas en commun est prévu au prix de 3 francs (2 coupons).

Prière de s'inscrire auprès de Mademoiselle D. Seidel, régente, 95, route de Florissant, tél. 4 45 61.

A 20 h. 30, la séance sera publique. M. Favre parlera de ses expériences comme nouvel agent de la Croix-Bleue.

Cordiale invitation à tous les membres du corps enseignant.

NEUCHATEL

LA RÉFORME DE NOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Suite)

Dans le précédent article, nous avons succinctement rappelé les revendications de la S.P.N. au sujet de la réforme de l'enseignement normal. Voyons aujourd'hui, par comparaison, ce que nous propose le Département dans le projet élaboré par M. Pauli, directeur du Gymnase cantonal et de l'Ecole normale cantonale, et ne portant pour l'instant que sur les principes et le cadre de la réforme envisagée. Ce projet, très condensé, tient dans un rapport de sept pages de texte dactylographié ; il comprend trois parties : une introduction, puis de brefs exposés sur ce qui se fait actuellement à Lausanne, Genève, Zurich et Bâle où la réglementation des études normales est de date récente et qui passent pour avoir des institutions excellentes, enfin dernière partie, les propositions qui concernent notre canton. Sachant l'intérêt que soulève cette question de notre formation professionnelle et afin de bien éclairer l'opinion de nos collègues, nous reproduisons in extenso la première et la dernière partie de ce rapport qui contiennent l'essentiel de ce qui nous tient à cœur.

Introduction

« Celui qui, aujourd'hui, se préoccupe de la formation du corps enseignant primaire neuchâtelois, est obligé de constater que l'Etat n'a accordé, depuis un demi-siècle, qu'un médiocre intérêt à cette formation. D'autre part, on s'est efforcé de réduire sans cesse les dépenses, que ce soit pour les locaux destinés aux Ecoles normales et leur équipement, ou qu'il s'agisse des traitements du corps enseignant primaire. En outre, on a méconnu totalement le rôle de l'instituteur dans le pays. Le corps enseignant primaire prépare, d'une façon qu'on ne saurait sous-estimer, l'avenir du pays. Dans les temps actuels, où tant de valeurs essentielles sont mises en question, la qualité de nos institutions démocratiques dépend uniquement de l'enseignement donné dans nos écoles.

Or, si l'on compare la formation d'un bachelier à celle d'un instituteur, on est frappé par la différence de niveau culturel. Un bachelier fera quatre, voire six ans d'études avant de prendre ses responsabilités comme médecin, avocat, ingénieur, etc. Un instituteur, qui ne possède ni la culture, ni la maturité d'un bachelier, se voit presque immédiatement confier la direction d'une classe. *Il faut proclamer clairement que nos écoles populaires exigent qu'un instituteur soit mieux préparé qu'un bachelier* (souligné dans le rapport).

C'est donc à la base qu'il faut reprendre la formation des maîtres primaires, et leur donner :

1. une formation culturelle qui leur dispense la liberté intellectuelle et la capacité de réflexion dont ils auront besoin à la tête de leur classe ;
2. une formation professionnelle qui tienne compte des exigences de la pédagogie et de la psychologie modernes.

On ne fera du bon travail que dans la mesure où l'on renoncera à tout compromis. L'indifférence et la négligence du canton à l'égard de son corps enseignant primaire pendant près de 50 ans demandent aujourd'hui un effort considérable.

Les dépenses qu'il en résultera sont plus importantes pour l'avenir du pays que tous les autres postes du budget (souligné dans le rapport).

Nous devons dire ici que nous possédons actuellement un corps enseignant bien supérieur à l'intérêt et à l'argent que le canton lui a consacrés. Qu'il existe même des institutrices et des instituteurs de valeur dans le canton prouve qu'ils avaient une remarquable vocation, et qu'ils méritent toute notre admiration. »

« *Le problème neuchâtelois.* La réorganisation de la formation du corps enseignant primaire doit comporter, à mon avis, deux plans :

A. Formation culturelle

B. Formation professionnelle.

A. *Formation culturelle.* Il s'agit de créer une section pédagogique dans les gymnases qui conduise à un « bachot pédagogique ». Il est inutile d'examiner ici ce que peut être le plan d'études d'une telle action. Notons en passant que cette solution sauvegarde l'existence de l'école de Fleurier, qui ne compterait qu'une seule section gymnasiale.

B. *Formation professionnelle.* Il faut, à mon sens, y consacrer 4 semestres. La pédagogie, la psychologie et la méthodologie des branches principales constitueront la partie théorique de ce cycle d'études.

Mais la formation professionnelle ne sera vraiment efficace que si l'on adjoint à l'Ecole normale cantonale une école d'application qui englobe un cycle primaire complet. A la tête de cette école d'application se trouverait un « directeur pédagogique » qui serait, d'une part, l'animateur de la formation professionnelle des candidats instituteurs et, d'autre part, l'unique responsable des classes d'application. Il me paraît néces-

saire, en effet, que les maîtres des classes d'application dépendent d'un seul homme qui dispose de la liberté indispensable à un travail fécond, inspiré des exigences de la pédagogie et de la psychologie modernes. Précisons que l'école d'application devrait être une école populaire, plus exactement une école de quartier, afin que les expériences qui y seraient faites soient valables pour toutes les écoles du canton.

Le corps enseignant de cette école devrait être spécialement choisi et préparé. Il faut songer à envoyer des maîtres et des maîtresses à Genève, en Belgique ou en France, en vue de donner d'emblée à cette école le corps enseignant qui rende efficace la réforme projetée.

A l'appui de ce projet, on doit mettre en évidence la nécessité que les stages se fassent dans des classes équipées de façon moderne, et dirigées par des maîtres spécialement préparés. C'est à cette condition qu'on renouvellera le corps enseignant primaire du canton et la qualité de l'enseignement. Si l'on persiste à offrir comme modèles aux candidats instituteurs des classes qui étaient à la page il y a vingt ou trente ans peut-être, tant par les méthodes que par le matériel et le mobilier, on paralyse d'avance toute réforme sérieuse, et les problèmes qui se posent dans le canton depuis quarante ans ne trouveront aucune solution. Un renouvellement total est indispensable : il faut partir sur des bases neuves dans un cadre neuf.

Il conviendrait donc de mettre au concours tout d'abord le poste de directeur pédagogique et de choisir, ensuite, sans tarder, les maîtres et maîtresses des classes d'application, afin de leur donner à temps la possibilité de se préparer à leur nouvelle tâche.

...

En terminant, je ne peux que répéter que l'avenir du canton est en jeu, et qu'il s'agit aujourd'hui de prendre des décisions qui permettent au corps enseignant primaire d'occuper dignement la place qui lui revient.

L. Pauli.

Dans un dernier acticle, nous donnerons un compte rendu de la séance du 31 janvier au cours de laquelle les représentants de la S.P.N. ont entendu d'importantes déclarations faites par M. le chef du département et par le rapporteur, M. Pauli.

Enfin, nous examinerons les raisons que nous avons d'être déjà très satisfaits des premiers résultats acquis en précisant ce que nous attendons encore des réalisations complémentaires.

(A suivre) *M. Calame.*

MISES AU CONCOURS

Motiers. Poste d'institutrice.

Travers. Un éventuellement deux postes d'institutrices dans le ressort communal.

Valangin. Poste d'instituteur.

Délai des inscriptions : 26 mars 1947.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA PRESSE ET L'ÉCOLE

III

J'ai terminé mon article précédent en affirmant que plus les éducateurs prendront conscience de la valeur de leur métier, de la nécessité d'en préciser et d'en améliorer la part de technique qu'il comporte et plus aussi ils seront à même de faire face aux difficultés de leur tâche et de valoriser leur position à l'égard de la collectivité.

Pourquoi, en effet, dans notre pays plus qu'ailleurs, n'importe qui, fort de son incompétence et de ses prétentions, se permet-il de parler de problèmes d'éducation scolaire et d'enseignement comme si notre tâche était à la portée du premier venu ? Que penserait-on d'un instituteur donnant des conseils à un horloger, à un cambiste, à n'importe quel travailleur spécialisé ?

La raison en est que les éducateurs eux-mêmes donnent l'impression que leur métier est à la portée de tout un chacun : il n'est pas si difficile que cela d'apprendre à lire et à écrire aux enfants, de leur parler d'histoire, de géographie ou d'autres choses !

Madame fait réciter les leçons « et il les sait toujours très bien à la maison ! » Monsieur résoud les problèmes de son rejeton « et tu diras à ton maître qu'on m'a appris à les faire comme ça ! »

Tant que cette opinion prévaudra, nous nous heurterons aux difficultés que chacun connaît bien et, surtout, à cette opposition massive, à cette inertie qui nous empêchent de réaliser dans notre propre profession les progrès qui se marquent dans toutes les autres. Reconnaissons que c'est d'autant plus difficile que bon nombre d'éducateurs se font les artisans d'une telle conception.

Le problème essentiel est celui-ci : l'éducation, en tant qu'activité humaine, est-elle soumise aux mêmes lois que l'ensemble des autres activités entre lesquelles les hommes partagent leurs efforts et leurs intérêts ou non ? En d'autres termes, l'éducation — pour préciser : le métier de maître d'école — sont-ils un art, un savoir-faire échappant à toute règle et à toute évolution raisonnée ou bien sont-ils une activité intelligente dans laquelle l'expérience, la technique, les règles de la méthode scientifique entrent en ligne de compte pour assurer une meilleure répartition des efforts et un meilleur rendement de ceux-ci ?

Il semblerait que poser une telle question c'est la résoudre. Mais la réalité est plus complexe. Trop nombreux parmi nous sont ceux qui se réclament exclusivement d'un art de l'éducation. Ils ne se rendent pas compte qu'ils ravalent leur métier au rang d'une occupation sans valeur intrinsèque puisque aussi bien chacun peut se flatter de posséder un tel art et c'est pourquoi M. X. et Madame Y. vous déclarent froidement que vous ne comprenez pas leur enfant et que, si vous vous y preniez de telle ou telle manière, tout irait mieux.

On a pu lire récemment, dans l'*Educateur*, sous la plume d'un maître

secondaire, le panégyrique d'une pédagogie semblable celle « du rythme propre du maître et de la méthode propre du maître » ce qui, dans la majorité des cas, signifie bon plaisir et suffisance au détriment des principaux intéressés : les élèves.

Quand on parle de méthodes scientifiques et d'expérimentation en pédagogie, d'autres s'insurgent et emploient des slogans : travail à la chaîne, standardisation, enfants cobayes. Ils ne révèlent ainsi que leur parti pris et leur ignorance coupable.

La pédagogie a dépassé aujourd'hui le stade de l'empirisme et plus nous quitterons, dans tous les domaines de l'enseignement, le terrain des opinions pour celui des certitudes, plus nous verrons clair dans notre tâche.

Qu'on ne vienne pas nous parler de mécanisation et de travail d'usine ; il s'agit uniquement de faire bénéficier le travail d'éducation des données de la science et des bienfaits de la méthode scientifique.

Ayons constamment présent à l'esprit l'exemple de la médecine. Elle n'est devenue une science utile aux hommes que du jour où, grâce à *Pasteur*, les médecins ont commencé à tenir compte des faits et se sont habitués à modifier leurs idées préconçues après examen de la réalité. L'art médical s'appuie aujourd'hui sur une technique rigoureuse. Celle-ci n'a nullement privé le médecin de sa liberté ; elle lui évite de commettre des erreurs au détriment de ses malades. L'art médical — tous les médecins ne le possèdent pas, mais, grâce à la technique, ils exercent honorablement leur métier — doublé de la science, crée les réputations et décuple la valeur de celui qui le possède.

Qui parmi nous irait se faire soigner chez un médecin adversaire de la technique médicale et prétendrait vous soigner d'après sa méthode propre alors que telles analyses, tels appareils permettent à coup sûr de diagnostiquer votre mal ?

Quand tous les éducateurs prendront conscience de ces réalités, quand tous seront convaincus que seules la méthode et l'objectivité scientifiques pourront nous sortir du chaos des opinions personnelles contradictoires, et cela signifie mesure, contrôle et expérimentation, alors notre métier deviendra une spécialité ; nous serons des techniciens qui pourront opposer des faits et des réalités à tous ceux, parents, journalistes ou politiciens, qui nous traitent un peu, par notre faute, en domestiques ou en manœuvres intellectuels.

Il faut donc, préalablement, voir clair en nous-mêmes et nous décider une bonne fois à être les artisans de notre propre bonheur et, par delà celui-ci, de celui de nos enfants.

Voulons-nous rester des empiriques — on dit artistes, c'est plus flatteur ! — croire à notre science innée, à notre flair, à notre seule expérience, à ce que nous appelons si faussement le bon sens, à notre infaillibilité ?

Alors, acceptons-en la conséquence obligatoire et souffrons que chacun prétende être capable de nous égaler et ne perdons pas notre temps à vouloir revaloriser une fonction qui est à la portée de tout le monde

puisqu'il suffit de croire en ses capacités : le travail que chacun peut faire n'est pas un travail d'ouvrier, c'est un travail de manœuvre !

Ou bien, au contraire, jugeant avec le vrai bon sens, voulons-nous nous convaincre que le métier d'éducateur est un métier complexe, difficile, qui exige le choix et l'amélioration constante des meilleurs outils : plans d'études, méthodes, livres, etc. ; qui réclame la connaissance parfaite de la matière sur laquelle nous travaillons : les enfants et les adolescents ; que ce métier, comme tous les autres, bénéficie de l'activité intelligente de ceux qui l'exercent et que, nécessairement, il doit évoluer ; que le travail qu'il demande peut être mieux organisé ; que son rendement doit être objectivement contrôlé ; que les opinions et les désirs personnels doivent céder devant des faits dûment établis ; alors créons nous-mêmes une pédagogie rationnelle, une pédagogie expérimentale, qui deviendra la technique d'un métier de spécialistes conscients de leur effort et de leurs responsabilités.

Comment ? De la façon la plus simple qui soit, si deux conditions sont réalisées : volonté de travail, esprit de collaboration. *R. D.*

LES TROUBLES DE LA PAROLE

Les enfants retardés de la parole sont le plus souvent des sourds ou des déficients psychiques. Si, vers l'âge de deux-trois ans, un enfant n'articule pas encore ses premières petites phrases, il doit être sans délai mis en observation et soumis à l'examen d'un otologiste pour l'ouïe et d'un psychiatre pour le comportement. Nous l'avons dit : la précocité joue un rôle prépondérant dans le traitement rééducateur.

Chez beaucoup de retardés du langage, le vocabulaire est touché presque en entier, l'enfant parle «petit nège» ; la syntaxe est troublée, les syllabes sont incomplètes ou inversées, mais chez ces enfants, une intelligence intacte permet une guérison rapide, car le langage intérieur est déjà formé et la pensée est restée présente. Le problème est déjà plus compliqué à résoudre lorsque l'enfant a la volonté arrêtée *de ne pas parler*. Il comprend tout ce qui lui plaît, il ignore le reste. Sa passivité est pire que celle d'un sourd, lorsqu'il reçoit un ordre qui lui déplaît. Par contre ces enfants-là sont avides de compliments, ils restent toujours « à l'écoute » dans l'espoir qu'on parlera d'eux et qu'ils joueront un rôle intéressant. Pour de tels sujets, la rééducation consistera surtout en un redressement psychique.

Le problème se présentera encore différent chez un enfant aphasique qui non seulement ne parle pas, mais qui ne *comprend pas* la parole.

Intelligent pourtant, il raisonne, il compare, il est facilement jaloux, il n'a rien de l'arriéré dans son comportement et sa vie intérieure. Mais tous ses moyens d'expression demeurent pauvres, étrangement limités à une sorte de mimique. Il pousse parfois des sons inarticulés, qui font qu'on le classe trop facilement dans la série des arriérés ou des durs d'oreille. Ce n'est pas le cas. Mais pour ces sujets, il faut une rééducation sensorielle et émotive d'abord avec des moyens expressifs et linguistiques tout à fait rudimentaires. Musique, rythme, sons, gestes d'abord,

qui peu à peu feront place à l'expression verbale, aux mots, puis aux petites phrases. Long travail qui nécessitera une patience infinie de la part du rééducateur.

Il arrive parfois de relever dans les antécédents de famille, des défauts analogues à ceux de l'enfant : mêmes troubles du langage, mêmes troubles nerveux. Parfois aussi il y a des tares d'alcoolisme ou de syphilis. Il arrive également que le déficient présente des signes très nets d'un fonctionnement défectueux des glandes endocrines, particulièrement de la thyroïde. De tels cas ressortissent essentiellement d'un traitement médical.

Chez les *arriérés,* le retard est *global* et se retrouve aussi bien dans le comportement, les jeux et l'activité de l'enfant que dans son langage. La pauvreté de la parole est liée à la pauvreté de l'intelligence. Pour corriger de tels troubles, il faut d'abord essayer de créer un niveau mental qui permette à l'enfant de comprendre ce qu'on exige de lui : exprimer sa pensée. Or, si sa pensée n'est pas formée, il n'a rien à exprimer !

Il ne faut cependant jamais céder à la négation du « rien à faire ». Chez les retardés, les mongoliens, les inattentifs, les instables, les chizoïdes perdus dans leur rêve... les résultats seront plus lents à obtenir, mais les cas toujours *certains* d'être améliorés. Chez les arriérés, le niveau mental indiquera les chances de succès. Il faut cependant, là aussi, toujours espérer une légère amélioration.

Il s'agit surtout, pour ce genre de déficients, d'observer une période d'adaptation progressive.

L'erreur de trop d'éducateurs est d'exiger d'emblée un rendement intellectuel et phonétique que l'enfant est absolument incapable de fournir. Ces petits sont, la plupart du temps, des « négatifs », des êtres apathiques ayant une vraie aversion pour tout effort.

Exiger d'eux tout à coup de la discipline, de l'attention, de l'obéissance est une faute qui peut avoir de funestes conséquences. La réceptivité rééducative ne s'obtient pas d'emblée : il faut une période d'adaptation. Ne pas l'observer... et tout le traitement risque d'être compromis. Cette même remarque d'erreur de « vitesse » peut être faite en ce qui concerne les tests. Etablir des tests en une seule séance, et prendre des décisions qui découlent d'un tel examen, est tout à fait erroné. Il faut des semaines d'observations pour être en mesure de se faire une opinion approximative de l'âge intellectuel et psychique d'un déficient du langage par rapport à son âge réel.

Très souvent, ces enfants ont une déficience de l'attention, une impossibilité de concentration, un comportement de craintif ou d'inhibé. Il s'agit d'abord de parer à tout cela par une période de deux à trois mois de réadaptation progressive. Même si les progrès ne s'affirment pas d'emblée, même si la mère paraît déçue lors des séances et se décourage, il faut poursuivre l'effort. Cette période préparatoire est nécessaire avant d'attaquer de front le traitement phonétique, c'est-à-dire l'initiation de l'enfant à la forme sonore du mot articulé (image auditive et motrice).

L'image visuelle (lecture de ce mot) viendra ensuite, puis l'image graphique (écriture).

L'enseignement de la parole doit marcher de pair avec les exercices d'attention, de concentration, d'identification d'objets ou d'images, de respiration. Il faut si possible aller du simple au composé, du facile au compliqué, du concret à l'abstrait. L'usage de livres d'images, de lotos phonétiques, de petits jeux aide à initier l'élève aux images auditives tout en complétant l'enseignement du vocabulaire. On ne passera que plus tard à l'étude de la phrase. La musique, la rythmique, la gymnastique respiratoire, etc. seront aussi parfois très utiles.

Il faut faire une place à part à *l'audi mutité*. L'enfant entend normalement mais ne parle pas. C'est un trouble tantôt fonctionnel tantôt organique.

Fonctionnel : il provient d'une émotion, d'un choc, le sujet a perdu l'usage de la parole, subitement. La guérison sera assez rapide.

Organique : il est plus long et plus difficile à traiter et dépend entièrement de la médico-pédagogie.

* * *

L'entourage de l'enfant joue un rôle important. Il est indispensable de parler au petit déficient lentement, correctement, calmement. On peut ainsi provoquer l'emploi de petites phrases et l'emploi des verbes courants. De cette manière, l'enfant est forcé à chaque instant de fixer son attention et de chercher à exprimer sa pensée. Pour les simples « paresseux de la parole » cette provocation du langage articulé offre une chance de guérison rapide.

En résumé, les causes des troubles du langage sont complexes et sont souvent d'origine psychique ou neurologique. Chaque forme exige une méthode de traitement qui lui soit propre et bien adaptée. Les exercices varieront selon les cas. Il y aura des exercices de compréhension et de réalisation du langage, de concentration, d'observation ; des exercices auditifs, musicaux, psychiques, moteurs, respiratoires. Le professeur cherchera aussi à transformer le caractère, et saisira chaque occasion d'amélioration, selon ses possibilités et le matériel dont il disposera. C'est ici qu'un « centre » de rééducation du langage, équipé selon les méthodes modernes, et dirigé par des personnes compétentes, justifierait sa raison d'être et son utilité.

Rien n'est à négliger pour obtenir le maximum de succès qu'exigent de tels traitements, et la joie est grande, après une rééducation réussie, de pouvoir rendre à la vie scolaire normale un enfant qui paraissait en être définitivement écarté quelques années auparavant.

Madeleine Jacques, prof. d'orthophonie,

Les six, sept et huit ans...

vont avoir une belle surprise. L'Ecolier Romand pour les Cadets leur offre pour la rentrée un beau numéro de 8 pages avec un double concours, coloriage et découpage, doté d'une centaine de récompenses, livres, puzzles, décalcomanies.

REVISION DES FORMES VERBALES

(Elèves de 13 à 15 ans)

Présent

A la 1re ou 2e personne du singulier : revêtir — mourir — mouvoir — partir — sentir — sortir — perdre — se repentir — rompre — vaincre — fendre — servir — mordre — battre — coudre — construire — peindre — courir — croître — haïr — acquérir — geler.

A la 3e personne du singulier : joindre — tordre — pouvoir — mentir — clore — conclure — cacheter — nettoyer — interrompre — craindre — s'asseoir — s'ennuyer — recevoir — connaître — coudre — étiqueter — feuilleter — peler.

A la 1re personne du pluriel : manger — apercevoir — jeter — renouveler — haïr — éteindre — conquérir — balayer — maudire — percevoir — croire — amonceler — interpeller — s'inquiéter — nettoyer — épousseter — propager — comprendre — nager — naviguer.

Imparfait

A la 1re ou 2e personne du singulier : projeter — apprendre — atteindre — ficeler — restreindre — avancer — ranger — distinguer — lancer — se distraire — ployer — déplier — résoudre — songer — narguer — feuilleter.

A la 1re ou 2e personne du pluriel : lier — croire — étudier — choyer — rejoindre — croître — teindre — acquérir — crier — prendre — déployer — replier — éteindre — fatiguer.

Futur

Aux personnes du singulier : courir — envoyer — nettoyer — répéter — marteler — soulever — voir — conquérir — secourir — savoir — conclure — révéler — conquérir — tressaillir — dégeler — harceler.

Passé composé

Aux 3 personnes du singulier : surprendre — savoir — détruire — décrire — commettre — fuir — distraire — sourire — dissoudre — feindre — lire — contredire — remettre — fendre — contraindre — devoir — croire — croître — s'enfuir — finir — venir — reprendre — créer.

Exercice d'attention (à dicter rapidement)

Accord du verbe

Présent : Il me (rendre) service — Je le (défendre) — Il te (prendre) avec lui et tu n'es pas content — L'(écouter)-ils ? — La vie me (sourire) Je la (croire) très dévouée, qu'en (penser)-tu ? — Elle nous (écrire) souvent, et je lui (répondre) toujours — Le père les (appeler) — Je leur (promettre) une récompense — Je les (prier) de vous (envoyer) un échantillon — (Aller)-il à son travail ? — Tu les (écouter) trop volontiers et tu leur (accorder) trop facilement ce qu'ils te (demander) — Ses amis le (protéger) — Je te (supplier) de m'aider — Me (comprendre)-tu ? — On les (inviter).

Futur : Nos amis nous (défendre) et nous leur (dire) notre reconnaissance. Elles nous (obéir) immédiatement — Nous le lui (recommander) et il nous (donner) satisfaction — Nous les (rattraper) bientôt — Tu ne le lui (avouer) pas — Ils ne nous (forcer) pas à vous (abandonner) — Il ne te (voir) pas — Les chefs nous (mener) dans la forêt — Nous les (secourir) chaque fois qu'ils nous (appeler) — Tu ne le lui (donner) pas — Je vous (apprendre) un procédé nouveau — Nous ne les (accuser) pas — Il ne nous (obliger) pas à vous (donner) une réponse — Ils nous (examiner) une prochaine fois — Nous (emmener)-ils ? — Ils nous (prêter) main-forte.

TRAVAIL HORS DE L'ECOLE

De tout temps la plupart des écoliers primaires ont dû travailler en dehors de leurs heures d'école. A la campagne, chacun sait que les garçons ainsi que les jeunes filles, depuis l'âge le plus tendre, sont appelés à rendre des services à la ferme.

En ville les commerçants et beaucoup d'artisans ne pourraient se passer des petits aides qui effectuent des travaux légers et font des commissions. Tant qu'il n'y a pas abus, c'est certainement excellent pour ces jeunes de travailler en dehors de l'école, de parcourir la ville en tout sens. Ces enfants s'initient un peu à certains métiers et surtout apprennent à se débrouiller au contact d'une clientèle exigeante. De plus, les petits salaires qu'ils apportent à leurs familles sont les bienvenus quand il y a de nombreuses bouches à nourrir.

Le travail des enfants en dehors des heures d'école est régi par la loi fédérale sur l'âge minimum des travailleurs, en particulier par son règlement d'exécution du 24 février 1940 qui prévoit :

« Dans le travail à domicile et dans les établissements soumis à la loi du 31 mars 1922 sur l'emploi des jeunes gens et des femmes dans les arts et métiers, il est permis d'engager des enfants de treize ans révolus pour faire des courses, de même dans le commerce, où ils pourront faire en outre des travaux accessoires légers.

» Les enfants tenus par la loi de suivre journellement l'école ne doivent pas être employés plus de deux heures les jours de classe et plus de cinq heures par jour pendant les vacances scolaires. »

La Direction des écoles de Lausanne a procédé tout récemment à une enquête qui a fait découvrir des abus assez nombreux. Quelle est la nature de ces abus ? Les employeurs engagent parfois des enfants trop jeunes, ou bien l'horaire de travail est trop long. Souvent la situation de la famille, pour autant qu'on la connaît de manière précise, ne justifie pas l'apport d'un gain supplémentaire fourni par les enfants. Enfin, quelques élèves ne touchent pas un salaire suffisant pour le travail qu'ils exécutent. Dans l'enquête que nous avons faite dans les classes en envoyant la formule ci-jointe, nous avons demandé quelle était la profession du père, bien que cette donnée ne joue pas un rôle déterminant pour connaître la situation de la famille, car beaucoup de facteurs interviennent dans la décision des parents de charger l'un

ou l'autre de leurs enfants d'un travail rémunéré : il y a des dettes à éteindre, des enfants qui, hors de l'école, échappent à toute surveillance et pour qui une occupation régulière est nécessaire, etc. Ajoutons encore que beaucoup de parents sont sollicités directement d'une manière très vive par des employeurs, qui momentanément n'ont pas la possibilité d'utiliser les services d'une main-d'œuvre plus âgée.

Notre enquête a permis de relever surtout des cas précis d'abus qui concernent l'âge des enfants et l'horaire du travail. Résultats de l'enquête : il y a environ le 60 % des enfants dont l'horaire de travail hebdomadaire dépasse les 12 heures maximum fixées par le règlement fédéral d'exécution. Quelques élèves sont trop jeunes, d'autres ne sont pas rétribués suffisamment ; mais cela est plutôt rare, parce que la loi de l'offre et de la demande joue pour les enfants comme pour les adultes ; et comme les patrons ont de la peine à trouver des jeunes gens, ils sont obligés d'y mettre le prix.

En règle générale, le gain varie entre Fr. —.30 et 1.65 de l'heure ; le salaire moyen est de Fr. —.70.

Les jeunes filles sont aussi fortement sollicitées par les commerçants. Il faut également compter que la moitié d'entre elles ont un horaire trop chargé. Le gain varie entre Fr. —.25 et 1.20 de l'heure, gain moyen Fr. —.60.

D'après les renseignements que nous avons obtenus, il ne semble pas que les jeunes filles qui travaillent plus de 12 heures par semaine ont une occupation qui dépasse leurs forces ; il s'agit de courses pour les commerces de pharmacie, de tissus de luxe, de modes, etc. Toutefois, n'oublions pas que la plupart des élèves doivent aider encore au ménage, ce qui fait qu'un certain nombre d'heures devrait encore être ajouté à l'horaire de travail déjà trop chargé.

Certains cantons se sont émus de ce « suremploi » de notre jeunesse. Ainsi, par exemple, le canton de Genève a dû prendre récemment des dispositions particulières. Dans le *Bulletin officiel du Département de l'instruction publique*, il est dit ceci :

« Tous les enfants qui ont un emploi postscolaire doivent être signalés régulièrement au service social des écoles au moyen de fiches spéciales. Seuls les enfants âgés de 13 ans révolus peuvent être autorisés, après une visite médicale, à travailler après les heures de classe. Leur horaire ne doit pas dépasser deux heures par jour ou 15 heures par semaine. Si des écoliers âgés de moins de 13 ans révolus prennent un emploi, ils doivent être également signalés au service social. C'est le Département qui avertit le parents et l'employeur de l'infraction commise. »

Lausanne doit aussi prendre des dispositions pour lutter contre les abus. Les autorités scolaires ainsi que la Direction des œuvres sociales interviendront dans tous les cas qu'elles connaîtront, car il est inadmissible qu'on abuse de nos écoliers, qui doivent d'abord consacrer le plus de temps possible à leur formation intellectuelle et physique. Il est nécessaire pour eux qu'ils aient, en dehors de l'école, des moments de loisir pour se remettre des heures fatigantes de l'école.

HORAIRES DES COURS

Distribuez à vos élèves des horaires des cours. Envoyez-nous le bon ci-dessous collé sur une carte postale (non comme imprimé). Les horaires VINDEX vous seront remis gratuitement.

Ed. 1

BON

Envoyez-moi gratis ..... *horaires des cours*

Nom : .....

Adresse : .....

Adresse sur la carte postale :

FLAWA Fabriques suisses d'objets de pansement et d'ouates S.A., FLAWIL

Le modelage est une source de joies

Il aide à comprendre les formes et les expressions, augmente l'adresse et l'habileté manuelle. Notre petite brochure „Essayez donc" contient des instructions très claires et d'excellents modèles pour débutants et élèves avancés. La nouvelle édition améliorée a paru en français. Vous pouvez l'obtenir contre envoi de 90 ct. en timbres-poste. Echantillons d'argile à modeler et prix courant gratuits.

E. Bodmer & Cie
Fabrique de céramique, **Zurich 25**
Uetlibergstrasse 140. Tél. 33 06 55

Quel instituteur

en campagne (vaudoise de préférence) prendrait pour la rentrée des classes, garçon de 14 ans, devant suivre l'école, en pension, et s'occuperait de lui au point de vue éducation générale.

Faire offres : **H. Roth, laiterie, av. Morges 29, Lausanne.**

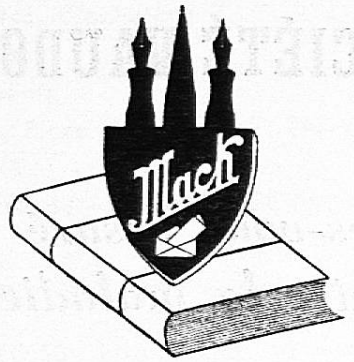

PAPETERIE-LIBRAIRIE
LAUSANNE

284

Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

Pâques en Italie

4 JOURS A STRESA

dans un hôtel de luxe, dans un cadre magnifique, au centre d'un grand parc, face aux Iles Borromées

Prix Fr. 133.–

y compris le voyage par chemin de fer IIe classe, le logement et la pension complète, taxes, pourboires et les frais du visa collectif.

Possibilité d'excursion à Milan, Iles Borromées et Mottarone.

Délai d'inscription : 27 mars.

(Arrangements spéciaux pour le personnel enseignant.)

VOYAGES LAVANCHY & Co S. A. 16, Place St-François LAUSANNE

Le grand spécialiste

COMPTOIR des TISSUS S.A.

LAUSANNE · BAS DE LA RUE St FRANÇOIS

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S. P. V.

Êtes-vous assuré contre la maladie?

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 4 Lausanne Téléphone 3 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

MONTREUX, 29 mars 1947 LXXXIII° année — N° 12

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9
Bulletin : G. WILLEMIN, Jussy.
Administration et abonnements :
IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98
Chèques postaux II b 379
Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

NOUVEAUTÉS :

Mestral Combremont (J. de) : Albertine Necker de Saussure.

Un volume de 196 p., 19 x 14, avec un portrait sur la couverture, broché ..... Fr. **6.—**

L'âme douce et forte de l'auteur de ***L'Education progressive***, sans cesse enrichie au contact des grands esprits de son temps et par les épreuves de la vie, se révèle entièrement à travers ces pages qu'animent de nombreux fragments du journal et de la correspondance.

Bovet (Dr méd. Th.) : D'homme à homme. — Pour devenir femme.

Chaque volume de 68 et 80 p., 18,5 x 12, broché ..... Fr. **2.—**

Les jeunes sont le plus souvent mal préparés à l'amour et au mariage ; ils ignorent presque tout de leur vie sexuelle et ont besoin d'être libérés de leurs complexes et de préjugés courants. Ces brochures les éclaireront, car elles leur parlent en toute franchise et sans fausse pudeur. Les éducateurs y trouveront aussi d'utiles avis, s'ils désirent faire de ceux qu'ils ont charge de former des hommes et des femmes conscients de leurs responsabilités.

Lasserre (E.) : Exercices de stylistique.

De l'emploi des prépositions en français en application de « Est-ce à ou de ? », avec clef.

Un volume de 64 p., 19,5 x 13, broché ..... Fr. **1.80**

Le complément indispensable de ***Est-ce à ou de ?***. Ces exercices construits selon l'ordre alphabétique, sont un excellent procédé d'assimilation, de recherches et contribuent à donner une connaissance plus rigoureuse de la langue et à enrichir le vocabulaire.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHATEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZURICH